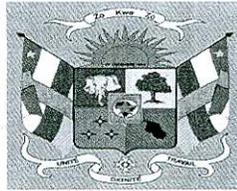

DIRECTION DE CABINET

DIRECTION GENERALE DES EAUX, FORETS,
CHASSE ET PECHE

DIRECTION DE LA FAUNE ET DES AIRES
PROTEGEES



Bangui, le

N° 013 /MEFCP/DIRCAB/DGEFCP/ DFAP/SEF.

**RAPPORT ACTUALISE SUR L'ETAT DE CONSERVATION DU
PATRIMOINE MONDIAL DE MANOVO GOUNDA SAINT FLORIS
INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL**

Nom du bien du patrimoine mondial (Etat partie), N°475 :

PARC NATIONAL MANOVO GOUNDA SAINT FLORIS

1-Réponse de l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial lors de la 39^e
session (Bonn, 2015)

**1. a Des mesures correctives prises par l'Etat partie en réponse à la décision du Comité du
patrimoine mondial.**

Ces mesures prises peuvent se présenter sous deux aspects, d'un point de vue institutionnel
et d'un point de vue technique.

Du point de vue institutionnel

- La suite des négociations avec l'Union Européenne a abouti à la signature d'une convention de financements (financement prévu dans le cadre du programme indicatif régional(PIR) du 11^{ème} FED) dans un nouveau projet à savoir **ECOFAUNE +**. ECOFAUNE+ aura pour mission de renforcer les acquis en termes de dispositifs de conservation de la

faune, d'avancés dans le processus d'aménagement du territoire et d'options de valorisation des ressources et d'appui au développement local, légués par les programmes et projets qui l'ont précédé dans le Bamingui-Bangoran dont le Parc National de Manovo Gounda saint Floris ;

- Le Programme pour la Conservation de la Biodiversité en Afrique Centrale- Sauvegarde des Eléphants d'Afrique centrale(**PCBAC-SEAC**) dans ses activités a prévu aussi la construction d'une base de vie à Manovo, l'aménagement des pistes et des salines dans le Parc National de Manovo Gounda Saint Floris, l'achat des photos pièges pour suivi écologique de la faune et il contribuera aussi à l'achat des équipements de terrain pour les écogardes ;
- La Caisse d'Affectation Spéciale et de Développement Forestier(**CASDF**) a travers une action pilote de relance des activités du secteur de l'économie cynégétique dans le Bamingui-Bangoran a financé cette action à un montant de 150 000 000 FCFA pour une durée d'exécution de deux ans.

Ces actions consistent à sauvegarder les écosystèmes spécifiques et la diversité faunique du Bamingui-Bangoran dont le Parc National de Manovo Gounda Saint Floris menacés par une pression anthropique et le braconnage, la construction d'un complexe d'accueil composé de bungalows, d'un restaurant et d'un écomusée et mis en service dans les environs de Ndélé. Les secteurs de chasse, les Zones Cynégétiques villageoises(ZCV), les sites de safari chasse autour du Parc National de Manovo Gounda Saint Floris seront aménagés, sécurisés et mis en valeur.

- La finalisation du processus de relecture du projet de code de protection de la faune sauvage amorcé par le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche depuis Juin 2009.

Du point de vue technique

- La validation du processus d'élaboration participative d'une stratégie de gestion des Aires Protégées du Nord-Est dont le Parc National de Manovo Gounda Saint Floris. Elle propose entre autres :
- Un zonage du Parc National de Manovo Gounda Saint Floris déclinant un noyau central entouré d'une ceinture de Zones Cynégétiques Villageoises ;
- L'implantation des bases avancées de gestion et de surveillance ;
- Un plan d'aménagement de l'ensemble du territoire du Nord-Est proposant des zones de pacage et la redéfinition des couloirs de transhumance ;

- Le renforcement de l'effectif de l'équipe de surveillance du parc et des ZCV périphériques ;
- La mise en place d'un conseil d'administration des ZCV du Nord-Est.
- La validation d'un projet de cartographie du parc intégrant la nouvelle configuration dictée par le projet de stratégie de gestion des Aires Protégées du Nord-Est ;
- La mission d'inventaire qui devrait succéder à la mission réalisée par ECOFAC VI en 2008 et 2010 et qui devrait s'effectuer en collaboration avec le programme MIKES (Monitoring Illégal Killing Elephant) en vue d'accompagner le pays à prendre les dispositions pour la transcription des délits sur la faune dans le code de procédure pénal n'a pas pu être réalisé à cause du retard de l'appui du programme MIKES ;
- Au mois d'août 2008, une première série de formation associée à une campagne de sensibilisation sur des thématiques de gestion et de préservation participative des ressources naturelles ont touché (directement environ 500 personnes dans la zone périphérique du parc. Une deuxième série exécutée en septembre 2009 a touché environ 600 personnes (directement). La troisième série a été exécutée en janvier 2010 pour environ 350 auditeurs.
- La présence toujours d'un Etat major des forces internationales et de l'armée française de l'opération Sangaris à Ndélé (Préfecture de Bamingui-Bangoran). Cette présence des forces internationales est d'assurer l'interface entre le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche et le Ministère de la Défense Nationale sur les questions concernant la lutte anti-braconnage(LAB) ;
- Les missions des éléments des Forces Internationales se poursuivent toujours dans la zone du parc en appui aux surveillants pisteurs de ECOFAUNE ;
- Plus de la moitié des 100 nouveaux agents des Eaux et Forêts recrutés et formés en 2009 seront affectés dans un bref délai dans les Aires Protégées du Nord-Est dont le Parc National de Manovo Gounda Saint Floris en appui à la soixantaine des surveillants pisteurs de l'ECOFAUNE en place ;
- Des actions de portée transfrontalière tenant compte de l'ensemble des

problématiques contextuelles liées à la conservation des ressources naturelles et au développement des communautés locales sont prévues dans le cadre du Programme Indicatif Régional(PIR) du 11^{ème} FED déjà validé ;

- Un projet de code de protection de la faune qui est déjà finalisé intègre les Zones Cynégétiques Villageoises ;
- Le processus de décentralisation permettant d'assurer un véritable contrôle des ressources et des décisions afférentes à leur gestion par les nouvelles organisations villageoises est arrivé à son terme en Janvier 2010 avec la constitution en Réseau des Associations Locales des Gestion des Zones Cynégétiques Villageoises(RALGEST-ZCV) en janvier 2010, réseau stimulé par ECOFAC dans le cadre de sa phase VI et ECOFAUNE depuis 2012;

1. b Du progrès effectué vers le retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril

Plusieurs mesures correctives sont entrain d'être envisager et l'ensemble de celles citées dans 1.a sont déjà des progrès par rapport à la situation antérieure. Les effets sur le terrain de la plus part de ces mesures ne pourront être appréciés qu'après un certains temps. Notons que ce Patrimoine Mondial en péril est entrain de revivre par la mise en œuvre de plusieurs actions sur le terrain.

1. c Des succès ou difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des mesures correctives

Des succès

- **Une grande volonté accrue et continue des instances politico-administratives dans un élan de conservation pour ce parc ;**
- **Le financement d'un montant de 150 000 000 FCFA par la Caisse d'Affectation Spéciale et de Développement Forestier(CASDF) pour des actions pilotes de relance des activités du secteur de l'économie cynégétique dans le Bamingui-Bangoran dont le Parc national de Manovo Gounda Saint Floris ;**
- L'accord de financement prévu dans le cadre du 11eme FED au projet ECOFAUNE qui lintègre les problématiques sous régionales de gestion des Aires Protégées dont l'approche transfrontalière qui implique le Parc National de Manovo Gounda Saint Floris ;

- Une forte implication des communautés locales dans la gestion des Aires Protégées du Nord-Est dont le Parc National de Manovo Gounda Saint Floris ;

Des difficultés

- L'insuffisance des moyens financiers, humains et logistiques par rapport à la superficie du Parc ;
- Une absence de moyen de surveillance aérien ;
- Une insécurité dans une partie de la zone conséquence du conflit du Darfour ;
- La présence des transhumants tchadiens et Soudanais sur une partie de la zone ;
- La persistance du braconnage transfrontalier.

1d Du calendrier de la mise en œuvre des mesures correctives

La mise en œuvre de certaines mesures correctives est faite par le projet ECOFAUNE+, le programme PCBAC-SEAC et la CASDF qui est une caisse de l'Etat Centrafricain. Cependant, certaines de ces mesures, vu leur complexité et leur importance, nécessitent des moyens supplémentaires (aides financières conséquentes) hors ceux apportés par la RCA, le PCBAC-SEAC et l'ECOFAUNE+ surtout en ce qui concerne les inventaires fauniques, les opérations de LAB à grande échelle etc.

1. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par l'Etat partie

- La faible intensité de surveillance dans la zone du parc due au nombre réduit des écogardes et au manque des équipements adaptés de terrain ;
- La présence des éléments de la LRA (Armée de Libération du Seigneur) et des certains groupes armés dans certaines parties du parc favorisant encore le braconnage dans certaines zones ;
- Les effets collatéraux du conflit du DARFOUR.

2. Des restaurations éventuelles importantes et/ou des nouvelles constructions à l'intérieur de la zone protégée (et zone tampon et/ou corridors)

La stratégie de gestion des Aires Protégées du Nord-est prévoit :

- La construction d'une base de vie et l'implantation des bases avancées de surveillance du parc ;

- L'aménagement des pistes, des salines et des points d'eau dans le parc ;
- La construction d'un complexe d'accueil composé de bungalows, d'un restaurant et d'un écomusée ;
- Equipement des écogardes et achat des photos pièges pour le suivi écologique dans le parc ;
- L'augmentation du nombre du personnel d'exécution pour les activités de la surveillance.

Fait à Bangui, le 7 AVR 2016

Le Directeur de la Faune et

des Aires Protégées



Jeremie NDALLOT OLOBANDA